Nations Unies E/CN.6/2017/NGO/113

Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2016
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme
Soixante et unième session
13-24 mars 2017
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par Dones per la Llibertat i Democràcia, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

16-20934 (F) 130117 190117

Merci de recycler

Déclaration

Déclaration de Dones per la Llibertat i Democràcia relative au thème prioritaire de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme portant sur l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution.

L'association de femmes Dones per la Llibertat i Democràcia a été créée en 2001 à Barcelone. Ses activités principales se basent sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Comme son nom l'indique, son principal objectif est d'agir pour que les femmes puissent évoluer librement, dans un environnement démocratique et avec des opportunités égales.

En ce qui concerne le thème prioritaire de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, Dones per la Llibertat i la Democràcia considère que les femmes rencontrent encore de grandes difficultés d'accès à des emplois décents au long de leur vie professionnelle. Depuis la IVe Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue en 1995 à Pékin, des avancées minimes ont été réalisées. De larges écarts restent ainsi à combler pour mettre en pratique le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les Nations Unies en 2015.

Les femmes se sont de plus en plus intégrées au marché du travail. Néanmoins, de grandes différences persistent encore en ce qui concerne l'occupation effective (aussi bien en termes numériques qu'en postes et emplois occupés par des hommes et des femmes), ainsi que dans d'autres aspects, tels que les conditions de travail, la rémunération, les actions de prévention et les effets sur la santé.

Les inégalités entre hommes et femmes perdurent sur les marchés mondiaux du travail, aussi bien en matière de possibilités que de traitement accordé et de résultats. Les progrès notoires que les femmes ont réalisés dans le domaine de l'éducation au cours des deux dernières décennies ne se sont pas traduits par une amélioration correspondante de leur position sur le marché du travail. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de se confronter au chômage de longue durée ou de ne trouver que des emplois précaires. Les progrès réalisés pour surpasser ses obstacles restent lents et limités à seulement quelques régions du globe. En outre, la répartition inégale entre hommes et femmes des tâches ménagères non rémunérées et des soins aux personnes représente un facteur décisif d'inégalités entre les sexes sur le marché du travail actuel. D'une manière générale, les femmes assurent le travail ménager et l'unité familiale, ce qui les rend plus vulnérables à toutes les mutations du monde actuel.

Dones per la Llibertat i Democràcia souligne que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme le consensus universel autour de l'importance primordiale de l'égalité des sexes et de sa contribution au succès des 17 objectifs de développement durable. La création de nouveaux et de meilleurs emplois pour les femmes, la protection sociale universelle et l'adoption de mesures pour reconnaître, réduire et redistribuer les activités liées aux soins et les tâches ménagères non rémunérées seront indispensables pour mettre en œuvre ce nouveau programme transformateur de développement durable, dont les objectifs sont,

notamment, de réduire la pauvreté (objectif 1) et les inégalités (objectif 10), de parvenir à l'égalité des sexes (objectif 5) et de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectif 8).

Par conséquent, Dones per la Llibertat i la Democràcia :

Rappelle l'engagement de garantir la pleine réalisation des droits fondamentaux des filles et des femmes, qui font partie de manière inaliénable, entière et indivisible de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Demande que lors de tous les procès engagés pour faire respecter la loi, les ressources suffisantes soient garanties afin de pouvoir résoudre de manière efficace les actes de violences contre les femmes et les filles, d'y répondre de manière rapide, compréhensive et respectueuse et d'assurer que de tels actes soient passibles de poursuites.

Propose d'introduire des programmes de formation en matière d'égalité entre les sexes, qui serviront d'élément de base pour instaurer un climat de respect afin d'atteindre une véritable égalité des chances.

Appelle à un changement dans le monde du travail, qui doit être plus souple pour permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, ainsi qu'à un partage des responsabilités entre hommes et femmes.

Prône l'autonomisation des femmes dans les trois sphères sur lesquelles repose le développement durable : le domaine social, le domaine économique et celui de l'écologie.

Invite à consolider les avancées réalisées depuis les objectifs du Millénaire pour le développement et à œuvrer avec détermination pour atteindre les objectifs de développement durable.

Rappelle que non seulement les atteintes aux droits des femmes et des filles représentent une injustice cruelle, mais qu'elles empêchent d'obtenir la liberté, la démocratie et la paix et le droit d'exercer sa citoyenneté.

Demande que l'équilibre entre rôles familiaux et rôles professionnels soit garanti législativement.